



Je suis en faillite personnelle et un huissier me harcèle

Par **Picapao**, le **24/01/2016** à **18:22**

Bonjour:

Suite à de nombreux problèmes professionnels, j'ai été condamné à payer à un ancien client, une somme importante par le TGI. Ayant fait appel, cette dette a été réduite à un minimum et le tribunal correctionnel m'a mis en faillite personnelle. Un huissier me réclame le paiement sur la base du montant du TGI.

Ma question est la suivante: que dois-je faire?

Dois-je écrire et envoyer le jugement correctionnel?

Dois-je payer uniquement la somme du jugement correctionnel?

Dois-je écrire que je suis en faillite personnelle et que je ne peux pas payer?

Dois-je aller voir l'huissier et chercher des moyens?

Merci d'avance pour vos précieuses réponses.